

Compte-rendu du président central

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft. Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **155 (1975)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Compte-rendu du président central

Aarau 1975

Mesdames, Messieurs,

Les nouveaux statuts adoptés l'an dernier à Neuchâtel ont prévu la suppression de l'assemblée générale annuelle jusqu'ici tenue régulièrement mais peu fréquentée. D'année en année se répétait la même suite d'opérations statutaires au cours desquelles les membres de la Société exprimaient leur approbation ou leur refus de suivre le Comité central dans son programme, ses finances et ses activités. Mais il était clair que tout se déroulait devant un faible nombre de membres, sans que se manifestât d'opinion originale ou même contestataire. A part cette marque de confiance qu'appréciait le Comité central, on sentait que le but de cette assemblée était juridiquement justifié mais effectivement vide de substance. La raison était simple. C'est au Sénat que se discutaient les décisions et que se votait leur exécution. A ce dualisme, la nouvelle organisation a porté remède en transformant la qualité de membre de la SHSN et en attribuant au Sénat l'autorité législative complète.

Ce rappel était nécessaire pour vous exposer dans quel cadre je vous adresse cette allocution. C'est une information sur la marche de nos affaires pendant l'année écoulée. Je souhaite que vous vous exprimiez directement à son sujet afin d'avoir votre avis, vos critiques et vos suggestions d'une manière moins formelle que vous le feriez en passant par la filière légale du Sénat, des Sections et du Comité central.

Deux sujets généraux nous ont causé des soucis pendant l'année écoulée: premièrement, la révision des statuts et leur mise en place; deuxièmement, la situation financière.

Ce dernier sujet a évidemment une influence directe sur le premier. En d'autres termes, était-il opportun de donner une nouvelle structure à notre Société alors que les ressources financières sont nettement inférieures à nos besoins. La décision de principe fut prise en 1970, alors que la situation générale était saine. A cette époque, il n'y avait pas à hésiter sur une réorganisation fondamentale de la Société. La décision fut donc prise et je dois reconnaître qu'aujourd'hui on peut être satisfait des premiers douze mois de ce nouveau régime. Il n'est évidemment pas parfait et demande encore des améliorations. La Société suisse des Sciences humaines a également procédé à une réorganisation. Nos deux sociétés

faïtières, en jumelant leurs efforts, ont acquis plus d'autorité auprès des instances qui élaborent la politique scientifique suisse. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point que j'ai développé dans mon rapport au Sénat, paru dans les Actes.

Par contre, il faut relever trois points positifs acquis depuis notre réorganisation. Le premier est la reconnaissance de notre Société par un arrêté du Conseil fédéral. Il reconnaît nos compétences en matière de représentation scientifique à l'étranger. C'est un premier pas vers une reconnaissance de compétences plus complètes qui doivent venir par la suite.

Le deuxième point positif est l'augmentation de 16 % du crédit annuel de 1975 par rapport à celui de 1974. Il est regrettable que le renchérissement en ait absorbé une large part.

Le troisième pas en avant, concret lui aussi, est marqué par la participation de notre Société au groupe de travail pour l'élaboration de la future loi sur la recherche. Cette loi consacrera, dans un de ses articles, l'existence des sociétés faïtières et leur assurera les moyens financiers propres à accomplir leur mission. Mieux encore, elle doit reconnaître qu'à côté des organisations étatiques que sont les Hautes Ecoles polytechniques, les Universités et les instituts fédéraux, il y aura une place pour les institutions non-étatiques que sont nos commissions, comités, sociétés spécialisées et sociétés cantonales et régionales puis pour notre organisation faïtière.

On peut encore ajouter un point supplémentaire, actuellement en discussion, c'est notre représentation par un délégué au Conseil de la Science. Vous serez tenus au courant de la suite de cette question.

Dans tout ce vaste programme, le Comité central, et son Bureau très particulièrement, ont veillé à conserver l'autonomie de notre Société et sa traditionnelle indépendance dans son esprit et ses activités. Cette attitude a été grandement facilitée par la compréhension de nos partenaires et leur respect de notre autonomie. Il est clair que nous dépendons de la Confédération pour nos crédits et que celle-ci est justifiée à en demander des comptes-rendus clairs et détaillés. Nous restons cependant maîtres chez nous. Et si j'insiste sur ce point, c'est pour répondre à des critiques et des craintes qui nous ont été adressées.

Toute cette restructuration n'a pas été sans augmenter sensiblement l'organisation administrative centrale. Là encore, des critiques se sont élevées et je prends l'entière responsabilité de cet état de fait. Je vous dois des explications, si brèves soient elles.

Tout d'abord, il n'était plus possible de demander aux membres de l'ancien Comité central (l'actuel Bureau) autant de temps et de déplacements qu'ils l'ont fait pendant ces cinq dernières années. Certains d'entr'eux ont passé jusqu'à trois mois de l'année pour la Société, d'autres plus encore. Le Secrétariat de Genève était au point de saturation. Il a fallu prendre des mesures que, d'ailleurs, vous connaissez: nouveau Comité central, répartition des tâches par sections, délégations de tâches centrales au Secrétariat général.

Il y a eu une "Papierkrieg" regrettable, peut-être, mais nécessaire au début. Vous constaterez qu'elle a été sérieusement réduite durant cette dernière année. Sur le plan administratif, la répartition du travail est meilleure. Mais les nouvelles tâches demandées par le Conseil de la Science, l'Office de la Science et de la Recherche et par notre propre programme iront en augmentant: information, contacts, diffusion, représentation à l'étranger, coordination avec le CSS, l'OSR, le FN, la SSSH.

Il n'en reste pas moins que cette administration coûte. Le 23% de notre budget y passe. Nous faisons notre possible pour réduire cette proportion, mais c'est difficile car le Secrétariat général est très chargé et demande des ménagements.

Passons maintenant à un examen plus concret des activités de notre Société, en commençant par le Sénat. Celui-ci s'est réuni pour la 70ème fois le 26 avril 1975 au Palais fédéral. A part les exposés et les discussions sur les points statutaires, il a été soumis un règlement pour l'octroi de subsides à l'intérieur de la SHSN. Il a été établi des priorités, non pas définitives mais pour deux ans et à titre d'essai. Elles seront appliquées avec souplesse, mais sont nécessaires en ces temps de restriction de crédits fédéraux. La première de ces priorités sera accordée aux publications, à celles de périodiques surtout. Plusieurs en ont besoin, en particulier dans les sociétés cantonales et régionales. Mais ce ne sont pas les seules. Et comme les cas sont nombreux et complexes, il est décidé de créer un poste de Vice-président délégué aux publications qui coordonnera l'ensemble des demandes et proposera au Sénat un règlement des publications.

La nouvelle formule de cotisations n'a pas offert de difficultés à l'application, du moins au cours de cette première année. Cela vient du fait que des mesures temporaires très souples ont été appliquées pour 1975 et 1976, suivant quelques cas précis. La question de personnes membres de plusieurs sociétés a été soulevée, mais c'est un faux problème car, désormais, ce sont les sociétés qui payent une cotisation pour leurs membres et non les membres eux-mêmes et personnellement. Pour les détails, je renvoie aux statuts qui sont très clairs.

Le nombre et la composition des Sections, proposés sous la forme d'un tableau, ont été mis au point puis acceptés pour deux ans, avant de devenir définitifs. Une catégorie a été créée pour les commissions ne faisant pas partie de sections. C'est, par exemple, le cas de la Commission Euler, de celle des Publications et de la Flore cryptogamique. Quelques commissions ont demandé de siéger dans d'autres sections que la leur propre, avec siège de coordination, ce qui fut accordé.

Un rapport présidentiel doit garder un caractère général et couvrir les activités de l'ensemble de la Société. Il risque alors de rester dans l'abstraction, sans tenir compte de sujets concrets qui ont fait l'objet de discussions dans les sections et au Comité central. C'est pour redresser cette tendance que je cite ici quelques thèmes développés dans les séances des sections.

- a) Les priorités: Certaines sections acceptent la priorité aux publications. D'autres la contestent et préfèrent, par exemple, les travaux de longue haleine.
- b) Une commission de publications commune aux deux Sociétés faitières a été créée.
- c) Les cotisations aux Unions internationales sont très lourdes pour notre budget. Le Comité central propose de réduire leur total de 1/3, mais auparavant, procède à une enquête. Cette réduction est très appuyée par la majorité des sections et combattue par d'autres.
- d) Un secrétariat central itinérant paraît nécessaire malgré la nouvelle organisation. Certains le contestent pour de justes raisons d'économie.
- e) Le montant des cotisations annuelles a été fixé par le Sénat pour 1975 et 1976. L'application pour 1975 a été faite avec une grande souplesse.
- f) La répartition des budgets dans les sections a bien joué. Ce fut l'objet principal de leurs soucis et le restera tant que les finances fédérales nous obligeront à limiter nos dépenses de publications, recherches et symposiums.
- g) Conformément au programme des nouveaux statuts, le Vice-président chargé de la coordination et de l'information au sein de notre société a envoyé une première circulaire aux sociétés cantonales et régionales pour les informer qu'il met à leur disposition un conférencier au cours de l'hiver 1975/76 sur le thème de "Energie, prospérité et environnement".
- h) Conclusions: Le Bureau et le Comité central ont vu le travail des sections pendant cette première année. Il les félicite d'avoir compris leur rôle essentiel et d'avoir

rempli leur mission avec efficacité, dans un esprit de collaboration positive à la marche de notre société.

- i) Le Vice-président délégué aux publications, Prof. H. Gloor, a soumis au Comité central un rapport très complet et critique sur la situation des publications de nos sociétés et sur celle des Actes. Un deuxième rapport, complétant et modifiant le premier vient d'être soumis au Comité central. Il renferme quatre propositions à choix pour résoudre la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante, ni pour les Actes scientifiques ni pour les Administratifs. Un effort de rationalisation et d'économies est en cours. Vous en verrez prochainement les effets.
- j) Le Bulletin en est à son troisième numéro. Il assure une coordination entre le Comité central, les sociétés et le Secrétariat général. Le fait qu'il est publié avec la SSSH lui assure une large diffusion. Les frais sont réduits au minimum.

Le nouveau "Vorort", à partir de 1977, sera Berne et le Sénat a accepté par acclamation la candidature du Prof. Ernst Niggli comme nouveau Président central. Je lui présente, de votre part, nos remerciements d'avoir accepté cette charge. Nous avons pleine confiance dans ses capacités, son expérience et sa largeur de vues, car il en a fait déjà la preuve à plusieurs reprises. Les dispositions prévues par les nouveaux statuts lui permettent de participer immédiatement aux activités du Bureau et du Comité central afin d'assurer la continuité entre la gestion de Genève et celle de Berne.

Un nouveau membre d'honneur a été élu; c'est le Prof. E. Hardorn. Le diplôme lui sera remis à Genève en 1976.

Deux délégués du Conseil fédéral siègent au Comité central. Ce sont Madame H. Fritz-Niggli et M. Flubacher. Leur présence apporte à ce comité des contacts meilleurs avec nos autorités et l'information réciproque se trouve améliorée.

Une nouvelle société membre est venue se joindre à nous: l'Association Suisse pour l'Automatique (ASSPA). Ce groupe est très actif et représente une discipline qui manquait à notre éventail. Ses activités, loin de se limiter à des applications pratiques, comprennent des recherches fondamentales. De notre part, nous pouvons leur faciliter la tâche dans leur rayonnement à l'étranger et en coordonnant leurs intérêts scientifiques aux nôtres. Je souhaite la bienvenue à ceux de ses représentants participant à notre réunion.

L'Assemblée annuelle de cette année a été brillamment organisée ici à Aarau. J'aurai l'occasion d'adresser vos remerciements aux organisateurs en temps voulu, mais sans attendre, leur adresse les salutations de notre Société.

L'an prochain, nous nous retrouverons à Genève sous la présidence du Prof. A. Baumann, et à Berne en 1977 où notre assemblée coïncidera avec la célébration du bicentenaire de la mort de A. von Haller.

Genève, le 4 septembre 1975